

**Fédération Française de Judo Jujitsu
Kendo et Disciplines Associées**

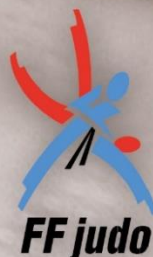
2021

Consultation

Date de remise des candidatures : Mercredi 5 Mai 2021

ITINERAIRE DES CHAMPIONS

Tournée Événementielle



SOMMAIRE

1. La FFJDA
2. L'objet du marché
3. Allotissement
4. Durée du marché
5. Lieu d'exécution
6. Donneur d'ordre
7. Périmètre du marché
8. Rôle des parties prenantes
9. Devoirs et obligations du titulaire
10. Confidentialité
11. Groupement et sous-traitance
12. Modalités d'exécution
13. Descriptif du service
14. Calendrier et dépôt du dossier de candidature
15. Critères de choix
16. Admission des prestations
17. Conditions de règlement
18. Précision



1. La FFJDA

La Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées (FFJDA), fondée en 1946, est une association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et reconnue d'utilité publique. Son siège social est situé au 21/25 avenue de la Porte de Châtillon 75014 Paris.

La FFJDA est présidée par Monsieur Stéphane NOMIS et dispose d'un Bureau Exécutif, d'un Conseil d'Administration et d'une Assemblée Générale.

La FFJDA est une fédération agréée et délégataire au sens respectivement des articles L.131-8 et L.131-14 du Code du sport. En cela, elle est également délégataire des pouvoirs accordés par le Ministère des Sports pour les disciplines du judo, jujitsu, taïso, kendo, naginata, jodo, iado, kyudo, chanbara, sumo ; ainsi que toute autre discipline qui lui serait déléguée dans le futur. Elle est par ailleurs membre de la Fédération Internationale de Judo.

Pour développer et organiser ses missions elle est représentée sur tout le territoire français à travers ses organes déconcentrés : ses ligues régionales et ses comités départementaux dotés de la personnalité morale.

2. L'objet du marché

« L'Itinéraire des Champions » est un rendez-vous pensé par la Fédération Française de Judo pour aller à la rencontre du grand public et partager « l'expérience judo ».

Il s'agit d'un concept lancé en 1993 intitulé « Les Mercredis de l'Equipe de France » qui a évolué vers une tournée citoyenne et sportive, dans lequel des champions de judo d'hier et d'aujourd'hui vont à la rencontre des populations, pour valoriser le judo, ses valeurs, ses partenaires et ses acteurs.

C'est une tournée sportive et citoyenne qui propose la découverte du judo et la sensibilisation à ses valeurs, à l'ensemble des publics du territoire Français.

L'objectif de la Fédération est de proposer 24 étapes par an (variable en fonction de la crise sanitaire) sur l'ensemble du territoire, chaque étape dure 2 jours.

Descriptif des journées :

Mardi ou vendredi :

Journée : Parcours initiatique adapté à un public cible (Scolaires, PSH, EHPAD, ...).

Soir : Soirée Partenaires.

Mercredi ou samedi :

Matinée : Public spécifique Judo en famille, centres aérés...

Après-midi : Spectacle participatif (licenciés).

La présente consultation a pour objet 2 lots :

Lot N°1 : Achat de matériel

Sonorisation et vidéo pour cette tournée événementielle.



Lot N°2 : Prestations de services

Logistique, installation, et gestion du matériel de sonorisation et vidéo pour cette tournée événementielle.

3. Allotissement

Ce marché est alloti.

4. Durée du marché

Le contrat souscrit sera établi jusqu'en décembre 2024. La FFJDA souhaite que les tarifs proposés soient fermes pour toute la durée du contrat.

5. Lieu d'exécution

A titre d'information, et sans que cela puisse avoir valeur contractuelle, les prestations se dérouleront dans toute la France.

6. Donneur d'ordre

Donneur d'ordre : FFJDA.

Représenté par : Stéphane NOMIS, Président.

Maître d'ouvrage et représentant technique : Directeur de L'Itinéraire des Champions, Frédéric Lecanu.

7. Périmètre du marché

Le périmètre est conduit par le Directeur de L'Itinéraire des Champions Frédéric Lecanu. de la Fédération Française de Judo pour la promotion du Judo en France.

8. Rôle des parties prenantes

Le titulaire désignera un interlocuteur propre à la Fédération qui coordonnera l'ensemble des opérations. Ce correspondant a pour mission de veiller à la bonne exécution des prestations effectuées dans le cadre du présent marché.

Le titulaire s'engage à mettre en place une équipe dédiée à la Fédération dont il s'efforce d'assurer la pérennité pendant toute la durée du marché. En tout état de cause, il appartient au titulaire de maintenir, pendant toute la durée du marché et sans interruption, un niveau constant de compétence des intervenants et de qualité des prestations, conformément aux niveaux prévus dans les documents régissant le présent marché.

En cas de modification d'équipe, le titulaire doit en aviser la FFJDA au moins 10 jours ouvrés avant la prise d'effet de la modification en indiquant les motifs ayant présidé à cette décisions.

Pour tout remplacement, il doit présenter en même temps à la Fédération un collaborateur avec un profil équivalent à celui indiqué dans son offre. Il communique les profils et compétences de la nouvelle équipe et/ou de la nouvelle organisation et prend toutes les dispositions nécessaires pour que la bonne exécution des prestations ne s'en trouve pas compromise. Le titulaire s'engage à assurer la formation de tout remplaçant.

Dans le cas où la FFJDA refuse la poursuite de l'intervention d'un membre de l'équipe titulaire, celui-ci doit fournir, dans les 5 à compter de la réception du courrier, un collaborateur de compétence équivalente.

9. Devoirs et obligations du titulaire

Le titulaire du présent marché s'oblige à faire part à la Fédération Française de Judo de toute son expérience, de toutes ses compétences et connaissances.

Le titulaire s'engage à une obligation de conseil ou d'alerte s'il se rend compte lors de ses interventions, de dérèglements ou de dysfonctionnements potentiels dans le cadre du projet.

Cette obligation de conseil incombant au titulaire est spontanée. Ce dernier doit de sa propre initiative communiquer à la Fédération toute information permettant de prévenir une entrave quelconque à la bonne exécution du marché.

Cette obligation de conseil peut donner lieu à la production d'un rapport qui décrit les risques et menaces et propose des actions pour les réduire.

10. Confidentialité

Le titulaire s'engage à assurer une confidentialité totale de l'ensemble des informations collectées et de l'ensemble de ses réalisations pendant le déroulement du marché et à l'issue de celui-ci.

Le titulaire s'engage à ne pas utiliser les documents et informations communiqués par la Fédération à des fins autres que celles spécifiées dans le marché, et à ne pas communiquer ces documents et informations à d'autres personnes morales ou non, privées ou publiques sauf autorisation formelle de la Fédération.

Le titulaire du marché et toute personne sous sa responsabilité sont tenus à la confidentialité en ce qui concerne les informations recueillies au cours ou à l'occasion de l'exécution des prestations et s'engage à ne pas diffuser et à ne faire état d'aucune information qui lui aurait été communiquée au cours de l'exécution du marché, sous quelle que forme que ce soit ; sans l'accord exprès de la Fédération.

Tout manquement à cette obligation peut donner lieu à la résiliation du marché aux torts du titulaire.

11. Groupement et sous-traitance

Groupement

Le mandataire du groupement représente l'ensemble de ses membres vis-à-vis de la FFJDA et coordonne les prestations des membres du groupement.

Sous-traitance

Le titulaire du marché peut sous-traiter l'exécution de certaines prestations. La sous-traitance de l'intégralité du marché est interdite.

En vue de s'assurer de cette acceptation et de cet agrément, le titulaire qui souhaite, en cours d'exécution, avoir recours à un ou des sous-traitants, remet au représentant de la FFJDA une déclaration mentionnant :

- la nature des prestations dont la sous-traitance est envisagée,
- les conditions d'intervention du sous-traitant,
- le nom ou la raison sociale et l'adresse du sous-traitant proposé à l'acceptation de l'administration,
- les capacités financières et professionnelles du sous-traitant,
- le montant qu'il est envisagé de sous-traiter,

- le compte à créditer.

Le titulaire reste seul et unique interlocuteur de l'administration : il est responsable des prestations réalisées par ses sous-traitants et partenaires éventuels.

L'acceptation du sous-traitant par l'administration et l'agrément de ses conditions de paiement sont constatés par la notification d'un acte spécial de sous-traitance.

12. Modalités d'exécution

Le marché commence à s'exécuter à compter de sa notification. La fédération organisera une réunion de lancement qui fixera le point de départ du délai d'exécution de la prestation.

13. Descriptif des achats et services

Lot N°1 : Achats matériel sonorisation et vidéo

Les références ci-dessous sont données à titre d'exemple, il est donc possible de proposer une équivalence.

Enceinte amplifiée 2 voies RCF HDL 6-A 1400W : **quantité 4**

Caisson de basse amplifié RCF 8004-AS 2500W : **quantité 4**

Enceinte déportée RCF NX 10-SMA 400W : **quantité 2**

Caisson de basse déporté RCF HDL 12-AS : **quantité 2**

Barre de couplage enceinte/caisson : **quantité 2**

Touret RJ45 100m : **quantité 1**

Fly cases rangement sonorisation pour le matériel ci-dessus.

Câblage pour fonctionnement du matériel ci-dessus.

Fly cases rangement dalles vidéo pour écran leds stocké à Villebon, caractéristiques techniques ci-dessous) : **quantité 11**

Lot N°2 : Prestations de services

La prestation fournie doit comprendre :

- l'accompagnement (conseil et force de propositions) en amont de la mise en place des installations au regard du cahier des charges fournis par la Fédération ;
- le transport du lieu de stockage (Villebon) au lieu de l'évènement de l'ensemble du matériel (cela inclut : camion, assurances, essence, péages...);
- l'installation de l'ensemble du matériel* et de son câblage sur le lieu de l'évènement (câblage variable à adapter en fonction du lieu) ;
- la gestion les jours J ;
- le transport et le rangement vers le lieu de stockage d'origine (Villebon) ;
- les frais de vie du personnel (hôtel, restauration...).

*Ensemble du matériel = Matériels achetés en Lot N°1 et un écran leds (actuellement stocké à Villebon) :

Ecran leds en pitch 3,91 mm

128 pixels x 128 pixels

Electronique IN

Bumper 2 dalles 1m



Câble data RJ 45 0,50m
Câble powercon 0,50 m
Câble secteur 4 m
Support mur led 750 kg au m2

Questions / Réponses :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires une demande écrite devra être adressé au Directeur de L'itinéraire des Champions, Frédéric Lecanu par courrier électronique à :

frederic.lecanu@ffjudo.com

Pendant la phase de consultation les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires au plus tard 5 jours avant la date limite de dépôt des candidatures. Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires, envoyées en temps utile, sur les documents de la consultation sont transmises aux candidats au plus tard 3 jours avant la date fixée pour le dépôt des candidatures/offres.

14. Calendrier et dépôt du dossier de candidature

Envoi de la consultation : Mercredi 14 Avril 2021.

Publication de la consultation : Mercredi 14 Avril 2021.

Site internet FFJDA (rubrique la fédération, sous rubrique consultation). Le dossier de consultation peut être retiré de manière anonyme sur le site de la fédération.

Réseau social : LinkedIn

Date limite de dépôt des candidatures : Mercredi 5 Mai 2021

Les propositions devront être adressées **au plus tard le Mercredi 5 Mai 2021** : Offre réalisée par écrit et transmise par courrier électronique, à l'attention de Sophie BURGUES, Responsable Achats de la FFJDA, à l'adresse : achats@ffjudo.com

L'offre devra contenir :

Lot N°1 : Achats matériel sonorisation et vidéo

Une grille de prix détaillé des achats.

Lot N°2 : Prestations de services

Une grille de prix détaillé comprenant le nombre de personnes.

Différentes tranches devront être proposées :

1 à 6 date par an.

6 à 12 date par an.

12 à 16 date par an.

16 à 24 date par an.

La proposition écrite de méthodologie d'accompagnement et de réactivité par rapport aux événements.

La présentation de l'équipe pressentie pour l'exécution de la prestation en présentant leur profil et leur CV pour chacun des membres, en précisant leur rôle.

Les modalités de travail envisagées ainsi que des éléments de planning.

Les coordonnées des personnes en charge du marché.

La preuve que chaque signataire a bien le pouvoir juridique d'engager la société :

- soit en fournissant un K Bis si le signataire y est indiqué,
- soit en fournissant un K Bis et une délégation de pouvoir de la part d'une personne y figurant.

Les chiffres d'affaires du candidat individuel ou du membre du groupement des 3 derniers exercices, l'excédent brut d'exploitation et le résultat net.

Une présentation de la structure incluant son positionnement et ses domaines d'expertise avec une liste des principaux services effectués au cours des 3 dernières années.

Dans le cadre de sa politique RSE, la FFJDA demande aux candidats de fournir les documents suivants :

- Attestation URSSAF (moins de 6 mois)
- Attestation fiscale (moins de 6 mois)
- Attestation d'assurance civile et professionnelle en cours de validité
- Reach signé par vos soins (cf pj)
- Protocole RSE signé par vos soins (cf pj)
- Attestation droit du travail signée par vos soins (cf pj)

15. Critères de choix

Le choix du titulaire sera effectué notamment sur la base des critères suivants :

Lot N°1 : Achats matériel sonorisation et vidéo

Prix : Ce critère s'appréciera en fonction de l'offre : **coefficient 4**.

Garantie : Ce critère s'appréciera en fonction de la garantie proposée : **coefficient 3**.

Service Après-Vente : Ce critère s'appréciera en fonction du service après-vente proposé : **coefficient 2**.

Documents fournis dans le cadre de la politique RSE : Attestation URSSAF (moins de 6 mois), attestation fiscale (moins de 6 mois), attestation d'assurance civile et professionnelle en cours de validité, reach signé par vos soins (cf pj), protocole RSE signé par vos soins (cf pj), attestation droit du travail signée par vos soins (cf pj) : **coefficient 1**.

Chaque candidat se verra attribué une note de 0 à 10 en fonction de la qualité de son offre.

Lot N°2 : Prestations de services

Prix : Ce critère s'appréciera en fonction de l'offre : **coefficient 2**.

Expérience et fiabilité de l'entreprise : Ce critère s'appréciera en fonction de l'offre : **coefficient 2**.



Méthodologie d'accompagnement et réactivité : **coefficient 3.**

Maintenance : **coefficient 2.**

Documents fournis dans le cadre de la politique RSE : Attestation URSSAF (moins de 6 mois), attestation fiscale (moins de 6 mois), attestation d'assurance civile et professionnelle en cours de validité, reach signé par vos soins (cf pj), protocole RSE signé par vos soins (cf pj), attestation droit du travail signée par vos soins (cf pj) : **coefficient 1.**

Chaque candidat se verra attribué une note de 0 à 10 en fonction de la qualité de son offre.

Il est donc préalablement annoncé que le choix de l'attributaire peut ne pas être exclusivement effectué sur la base des prix proposés de services même si celui-ci est bien évidemment de toute première importance.

La FFJDA choisit librement l'offre qu'elle juge la plus intéressante. Les offres inappropriées ou inacceptables, sont éliminées.

La FFJDA peut autoriser tous les soumissionnaires concernés par une offre irrégulière à la régulariser dans un délai approprié, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

La FFJDA peut demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre.

Les candidatures reçues hors délai sont éliminées. Le candidat présentant des capacités économiques et financières, ainsi que des capacités techniques et professionnelles suffisantes sont notées et classées.

16. Admission des prestations

L'ensemble des livrables fournis par le titulaire sera soumis à la validation de la FFJDA qui pourra demander des précisions et des modifications. La validation du service fait s'effectuera sur la base de la livraison de la plate-forme clubs définitivement validée.

17. Conditions de règlement

45 jours fin de mois ou 60 jours date de facture (règlement par virement ou chèque).

Les factures doivent être transmises à l'adresse suivante :

FFJDA
Mr Xavier Delepine
21/25 avenue de la Porte de Chatillon
75014 Paris

Contact :

Comptabilité fournisseur
Mr Xavier Delepine
01 40 52 16 23
xavier.delepine@ffjudo.com

18. Précision

Il est expressément précisé que la présente consultation ne relève pas du Code des marchés publics.